CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

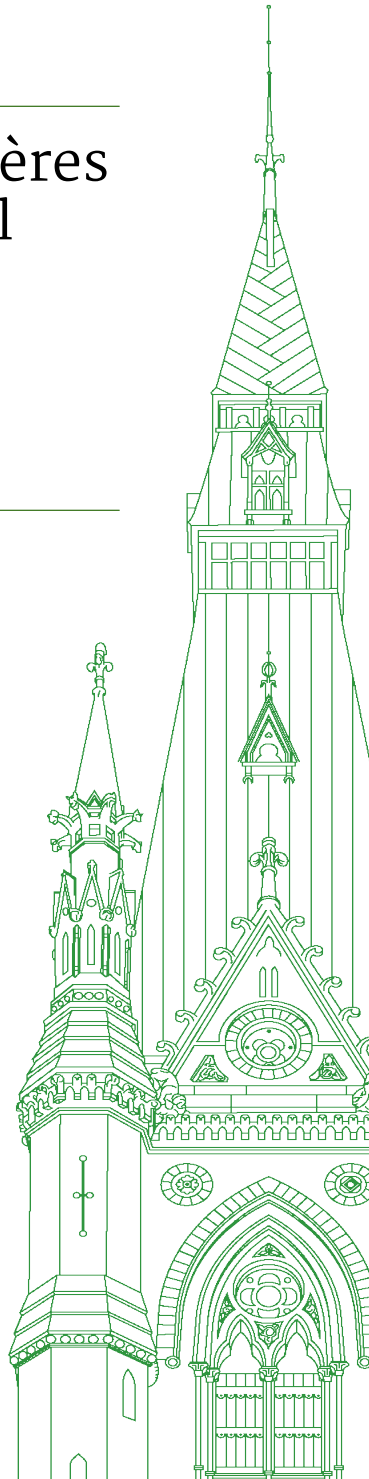
Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 045

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mercredi 21 octobre 2026



Président : Ahmed Hussen

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mercredi 21 octobre 2026

● (1710)

[*Traduction*]

Le président (L'hon. Ahmed Hussen (York-Sud—Weston—Etobicoke, Lib.)): La séance est ouverte.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 12 février 2026, le Comité se réunit dans le cadre de son étude sur la relation bilatérale entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins pour la première heure. Trevor Tombe, professeur d'économie à l'Université de Calgary, et Dan Kelly, président-directeur général de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, se joignent à nous par vidéoconférence.

Vous disposerez d'un maximum de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions des députés.

J'invite maintenant M. Kelly à faire sa déclaration préliminaire d'un maximum de cinq minutes. Bienvenue.

Dan Kelly (président-directeur général, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante): Merci beaucoup. C'est un plaisir d'être avec vous tous.

La guerre commerciale avec les États-Unis a des répercussions importantes sur les petites entreprises canadiennes. Au cours des prochaines minutes, j'aimerais vous faire part de certaines de nos observations ainsi que de quelques recommandations de la part des petites entreprises quant à la voie à suivre. J'ai envoyé une présentation PowerPoint au greffier. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais je vais vous en présenter les points saillants.

Un bon tiers de nos membres, des propriétaires de petites entreprises, déclarent avoir subi des effets négatifs majeurs de la guerre commerciale entre le Canada et les États-Unis, principalement en raison de l'incertitude économique plus générale qu'elle a engendrée. Une infime minorité a constaté des effets positifs — moins de 1 %, je crois —, mais jusqu'à présent, la moitié des petites entreprises ont signalé un certain effet négatif. Cela vaut également pour les exportateurs et les importateurs. Ils en ressentent les conséquences en ce moment même.

La dernière série de droits de douane américains a également eu une grande incidence. Parmi nos membres qui exportent aux États-Unis, pas moins de 43 % sont touchés par la liste des droits de douane imposés par le gouvernement américain en vertu de l'article 338. Une proportion semblable, environ la moitié de nos membres qui importent des biens des États-Unis, est maintenant soumise à des droits de douane canadiens de rétorsion. Les répercussions commerciales se font sentir dans les deux sens: les droits de douane américains imposés aux exportateurs et les droits de douane canadiens imposés aux importateurs en guise de représailles pèsent lourdement sur les petites entreprises.

Je pense que, souvent, dans les pourparlers commerciaux, on pense que l'effet d'une guerre commerciale est surtout ressenti par les grandes entreprises, par les grands acteurs du secteur des ressources et par les grandes usines de fabrication. Cependant, il y a des milliers et des milliers de petites entreprises qui ont été directement touchées par cette guerre avec les États-Unis, dans un sens ou dans l'autre.

Le coût mensuel médian pour les propriétaires de petites entreprises est d'environ 80 000 $ jusqu'à présent. Cela représente une somme considérable pour une petite entreprise. Nous avons constaté que près d'un de nos membres sur cinq exportateurs et environ 10 % de nos membres importateurs ont été touchés par la guerre commerciale entre le Canada et les États-Unis. Ils signalent qu'ils ne tiendront probablement pas plus de trois mois si cette guerre se poursuit. Il s'agit là bien sûr d'une conséquence de l'escalade de la situation cet été, lorsque beaucoup plus de petites et moyennes entreprises ont été touchées.

Je tiens à souligner que, pendant la première année de la guerre commerciale, certaines des répercussions ont probablement été ressenties plus largement par les grandes entreprises. L'acier et l'aluminium, bien sûr, sont des produits très utilisés dans des milliers et des milliers… Les droits de douane précédents, tant ceux imposés par les États-Unis que les droits de rétorsion canadiens, ont porté de durs coups qui se font encore sentir. Naturellement, nous avons constaté, avec la nouvelle série de droits de douane entrée en vigueur cet été, qu'un éventail bien plus large de petites entreprises ont été touchées.

Ce qui est regrettable, c'est que de nombreuses petites entreprises indiquent qu'elles ne peuvent tout simplement pas répercuter ces coûts sur leurs clients. Elles perdraient des parts de marché si elles essayaient de le faire. Environ la moitié de nos membres ont dit qu'ils ne sont pas en mesure de le faire et qu'ils doivent absorber eux-mêmes, au moins temporairement, les conséquences des droits de douane.

J'ajouterais que nos membres ont largement appuyé certaines des décisions prises par le gouvernement pour se retirer des négociations commerciales. La plupart de nos membres ont dit qu'ils étaient favorables à ce retrait. Ils comprennent la volonté de mettre en place des droits de douane de rétorsion, mais je dois dire que cela a des répercussions. De nombreuses entreprises — la majorité d'entre elles, soit les deux tiers — estiment que le Canada doit maintenant revenir à la table de négociation le plus rapidement possible. Près de 30 % des petites entreprises ont dit craindre devoir fermer définitivement leurs portes si la guerre commerciale devait se prolonger pendant l'année à venir; l'effet serait donc considérable.

● (1715)

En ce qui concerne ce que le gouvernement canadien devrait faire ou faire différemment, je dirais que nous avons été extrêmement déçus par la réponse en matière d'aide aux petites entreprises. Presque tous les programmes du gouvernement du Canada exigent actuellement un chiffre d'affaires minimum d'un million de dollars pour pouvoir y participer. Il y a des milliers et des milliers de petites entreprises qui sont jugées trop petites pour être aidées par les programmes de soutien du Canada offerts par les agences de développement régional ou même par la BDC. Je sais que le gouvernement réfléchit à d'autres programmes pour l'avenir. Peut-être verrons-nous des mesures dans le nouveau budget, mais pour l'instant, la plupart des petites entreprises canadiennes ne sont éligibles à aucune des aides proposées à leurs homologues de plus grande taille, et nous estimons que cela est profondément injuste et, en réalité, tout à fait insultant pour les petites entreprises canadiennes.

Je vais m'arrêter ici.

Le président: Merci beaucoup.

J'invite maintenant M. Tombe à faire sa déclaration préliminaire, qui ne doit pas dépasser cinq minutes.

Bienvenue.

Trevor Tombe (professeur d'économie, University of Calgary, à titre personnel): Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité, de m'avoir invité.

Dans ma déclaration préliminaire, je vais me concentrer sur les travaux auxquels j'ai consacré une grande partie des deux dernières années et qui se penchent sur les conséquences économiques des droits de douane entre le Canada et les États-Unis. Je tiens à dire d'emblée que, bien sûr, la réponse du Canada comporte de nombreuses considérations: diplomatiques, stratégiques, politiques et bien d'autres. L'économie n'est qu'un aspect, et des personnes raisonnables peuvent arriver à une analyse différente des divers facteurs. Mon objectif est simplement d'essayer d'expliquer certains des coûts et des compromis économiques en jeu.

Je formulerai trois observations principales. Premièrement, je pense qu'il serait préférable de considérer les droits de douane américains comme une politique intérieure américaine plutôt que comme un différend bilatéral avec le Canada. Deuxièmement, les mesures de rétorsion de la part du Canada ajoutent aux coûts pour les Canadiens. Troisièmement, l'effet de ces mesures, en particulier sur la politique américaine, semble assez limité.

Je vais commencer par un choc. Tout d'abord, c'est bien sûr énorme. Je n'ai pas besoin de convaincre qui que ce soit. Il s'agit peut-être, et c'était le cas à certains moments l'an dernier, du plus important changement de politique commerciale de l'histoire des États-Unis, c'est-à-dire depuis plus de 250 ans. Les droits de douane américains moyens sont passés d'environ 2 % en 2024 à plus de 30 % en avril 2025. Ces droits de douane imposés le « jour de la libération » n'ont pas duré, le taux moyen effectif des droits de douane prélevés par les États-Unis s'élève maintenant à environ 11 %. C'est environ cinq fois le niveau précédent.

Ces mesures ont une portée très large. Elles touchent presque tous les pays. Je pense qu'il s'agit là d'un point extrêmement important. Plus tôt cette année, les importations en provenance de Chine, par exemple, affichaient des taux moyens de près de 30 %, et celles de l'Allemagne et du Japon, d'environ 12 % et 15 % respectivement. Cela se compare à environ 8 % pour le Canada aujourd'hui. Les dernières données de la Commission du commerce international des États-Unis montrent que 93 pays subissent des taux moyens de droits de douane plus élevés que ceux du Canada. Il s'agit peut-être moins d'une guerre commerciale avec le Canada que d'un changement fondamental dans la façon dont les États-Unis gèrent leur économie.

En théorie, un droit de douane équivaut à une taxe à la consommation intérieure et à une subvention à la production équivalente. Je pense que cette façon de voir les choses est peut-être un peu plus utile dans le contexte actuel. Si les États-Unis avaient simplement adopté une taxe à la consommation générale et un ensemble de subventions à la production, nous les aurions perçus très différemment, et il n'y aurait peut-être jamais eu de contre-mesures.

Cela ne signifie pas que les coûts pour l'économie canadienne sont négligeables. Ils touchent certainement certaines régions plus que d'autres. Les entreprises de l'Ontario et du Québec, par exemple, sont confrontées à des taux moyens à peu près deux fois plus élevés que la moyenne nationale. Notre économie est peut-être environ 2 % inférieure à ce qu'elle aurait été autrement, si l'on compare la situation actuelle aux projections de la Banque du Canada avant que tout cela ne commence au début de l'année dernière. Une grande partie de cet effet pourrait être attribuable à l'incertitude plutôt qu'aux droits de douane eux-mêmes, mais même l'analyse du directeur parlementaire du budget d'il y a quelques jours laisse entendre que les droits de douane pourraient contribuer à une contraction d'environ 1,5 % de l'économie canadienne.

Passons maintenant aux mesures de rétorsion, mon deuxième point. Ce sont des taxes, et ce sont les Canadiens qui les paient. La série de contre-mesures que nous avons instaurées en 2025 a généré environ 4 milliards de dollars en recettes fédérales au cours des six mois pendant lesquels elles ont été en vigueur.

Pour ce qui est de la dernière série de mesures, datant du mois dernier, j'estime qu'elles pourraient faire augmenter les prix à la consommation d'environ un quart de point de pourcentage et coûter aux consommateurs environ 100 millions de dollars par semaine. Le fardeau est plus lourd pour ceux qui en ont le moins les moyens. J'évalue que les ménages qui gagnent moins de 30 000 $ pourraient perdre environ 0,5 % de leur revenu disponible en raison des nouvelles mesures de rétorsion. C'est trois fois plus que pour ceux qui gagnent plus de 150 000 $.

Les mesures de rétorsion entraînent également une hausse des coûts pour les entreprises, comme M. Kelly l'a mentionné. J'estime que les coûts d'investissement dans la machinerie et l'équipement pourraient être aujourd'hui environ 0,7 % plus élevés en raison de ces mesures, qui pèsent sur l'investissement et la productivité.

Troisièmement — et je vais aborder ce point rapidement, car j'arrive à la fin des cinq minutes —, l'objectif principal des mesures de rétorsion est de modifier le comportement des États-Unis. Il est vraiment difficile pour un petit pays d'imposer des droits de douane qui entraînent des coûts économiques importants pour le pays cible, dans ce cas-ci, les États-Unis. C'est un défi auquel tous les pays de la taille du Canada sont confrontés. Il existe certains domaines dans lesquels nous occupons une place importante et où les droits de douane pourraient se faire sentir chez les producteurs américains, mais les possibilités à cet égard sont très, très limitées.

● (1720)

Je pense qu'il faudrait vraiment se concentrer sur la vigueur et la résilience économiques, malgré les défis auxquels le Canada est confronté à l'échelle internationale. Je me ferai un plaisir d'évoquer certaines des options possibles lors de la discussion.

Si l'on considérait ce qui se passe actuellement comme un simple changement dans la politique intérieure américaine plutôt que comme une approche visant spécifiquement le Canada, alors la réponse pourrait se concentrer davantage sur des améliorations de la politique intérieure plutôt que sur ce différend et des querelles avec les États-Unis.

Merci. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup de vos déclarations.

Nous allons passer aux questions, en commençant par M. Mantle.

Vous avez six minutes.

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie nos témoins de leur présence et de leurs précieux témoignages sur ce sujet important.

Mes premières questions s'adressent à M. Tombe.

Vous avez écrit que le but des mesures de rétorsion, comme vous l'avez dit dans votre déclaration préliminaire, est de modifier le comportement d'un autre pays. Dans vos écrits, vous avez cité Adam Smith, disant que les droits de douane n'ont de sens que s'ils peuvent mener à l'abrogation des droits de douane que l'autre pays vous impose; sinon, on ne fait que se nuire à soi-même. Y a-t-il des preuves que les contre-mesures du Canada ont mené à une modification du comportement des États-Unis, ou bien ne satisfont-elles pas au critère d'Adam Smith?

● (1725)

Trevor Tombe: Rien n'indique que les mesures de rétorsion que nous avons prises ont modifié le comportement des États-Unis. En fait, la dernière série de mesures a entraîné une légère augmentation des droits de douane américains visant le Canada. Nous avons heureusement évité une escalade sans fin des représailles, mais il est tout simplement faux de dire que les mesures que nous avons prises sont suffisantes pour avoir un effet économique réel susceptible d'inciter les décideurs politiques au sud de la frontière à réagir.

Pour replacer les choses dans leur contexte, j'estime que nos mesures de rétorsion les plus importantes de l'année dernière ont représenté environ 0,1 % du PIB dans certains des États les plus durement touchés. Le Canada est confronté à une sorte de trilemme. Il faudrait que les mesures de rétorsion ciblent à la fois les produits provenant d'États politiquement importants, ceux dont nous sommes un acheteur majeur, et ceux que, de notre point de vue, nous pouvons facilement remplacer par d'autres. Respecter ces trois critères est assez difficile. J'estime qu'un ensemble de mesures y répondant équivaudrait à environ un dixième de la valeur totale des mesures de rétorsion dollar pour dollar que certains ont proposées au cours de la dernière ronde.

Jacob Mantle: Je vous remercie.

En ce qui concerne l'efficacité de ces contre-mesures tarifaires envers les États-Unis, dans certains de vos articles, vous estimez qu'elles représentent environ 0,1 % de l'activité économique mensuelle de la plupart des États. Les mesures prises par le gouvernement ont-elles modifié les résultats de cette analyse, ou estimez-vous toujours que la pression économique exercée par le Canada sur les États-Unis est en réalité trop faible pour être efficace?

Trevor Tombe: C'est une simple question d'arithmétique: les contre-mesures imposées par le Canada sont très faibles par rapport au PIB américain. En termes de montant, on parle ici de quelques dixièmes d'un pour cent du PIB, même dans les États les plus touchés. Ces chiffres se situent d'ailleurs dans la marge d'erreur inhérente à notre capacité à calculer le PIB. C'est quelque chose qui ne pourrait en aucun cas être considéré comme substantiel sur le plan économique.

Cependant, comme je l'ai mentionné au début de mon intervention, il y a aussi d'autres considérations qui vont au-delà du simple aspect économique. La manière dont les mesures de rétorsion peuvent contribuer à faciliter la mise en place de campagnes efficaces de relations publiques et de marketing aux États-Unis relève d'un autre débat, mais sur le plan économique, ces mesures n'ont pas d'effet significatif sur l'activité économique globale des États-Unis.

Jacob Mantle: Merci, monsieur Tombe.

Dans votre article sur ce que vous appelez le « trilemme des mesures de rétorsion », vous soutenez qu'il est impossible de concevoir des contre-mesures tarifaires qui nuisent simultanément aux producteurs américains, qui sont bien ciblées sur le plan politique et qui réduisent au minimum les dommages ici. Je tiens à souligner que c'est ce que dit le gouvernement pour l'ensemble de ces contre-mesures: nous allons réduire au minimum les dommages ici, parce que nous nous approvisionnerons auprès de pays tiers, et nous ciblerons les États-Unis d'une manière qui leur nuira.

Selon vous, lequel de ces trois éléments a été sacrifié? Quel en est le coût?

Trevor Tombe: C'est une bonne question. Je ne suis pas certain de pouvoir vous donner une réponse quantitative.

Ce qui est assez clair, quand je regarde les mesures de rétorsion, c'est que le gouvernement n'a pas appliqué intégralement des représailles dollar pour dollar. Les gouvernements continuent de parler de mesures de rétorsion dollar pour dollar, alors qu'il s'agit environ de 60 ¢ par dollar. Je pense qu'il y a eu une certaine prise de conscience à l'interne du fait que la mise en œuvre d'un ensemble complet de mesures équivalentes à celles adoptées par les États-Unis en août n'aurait fait qu'entraîner des coûts et des conséquences additionnelles pour l'économie canadienne.

Parmi les trois éléments, la taille globale a été légèrement réduite, à environ 40 % de moins que ce qui aurait été le cas avec l'application du principe dollar pour dollar, et les mesures ont été ciblées politiquement. J'ai décrit cela comme visant principalement les États indécis, là où l'évolution des résultats politiques a le plus d'importance pour les calculs politiques liés au Sénat américain ou à la présidence. Et dans ce cas, il n'est pas si évident que les mesures de rétorsion ont davantage d'effet dans les zones politiquement sensibles que dans les autres.

Jacob Mantle: Merci.

Ma dernière question pour vous, monsieur Tombe. En tenant compte de tout cela — la capacité limitée de modifier les comportements et les coûts évidents pour le Canada —, pensez-vous que le gouvernement a été sage d'imposer des contre-mesures tarifaires? Pensez-vous que nous devrions les abroger maintenant?

● (1730)

Trevor Tombe: Je ne peux pas répondre directement à cette question, dans la mesure où il y a aussi des considérations non économiques dans ce cas-ci. Les mesures de rétorsion ont un coût pour les Canadiens et pour l'économie canadienne, notamment une baisse de 0,5 % du revenu disponible pour les Canadiens à faible revenu et une hausse globale des prix à la consommation d'environ 0,25 %, touchant les consommateurs, sans même parler des entreprises. Cela représente environ 100 millions de dollars par semaine de coûts supplémentaires.

Ces coûts pourraient valoir la peine si l'on peut faire valoir que ces droits de douane permettent d'atteindre des objectifs non économiques. Je ne sais pas quels pourraient être ces objectifs, mais il se peut très bien qu'il y en ait. Je dirais que les arguments économiques en faveur des mesures de rétorsion sont peu convaincants, et qu'il faut alors se pencher sur des considérations non économiques si c'est la voie que l'on souhaite emprunter.

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Clark.

Vous disposez de six minutes.

Braedon Clark (Sackville—Bedford—Preston, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à nos témoins d'être présents, d'avoir accepté de commencer plus tôt et d'avoir fait preuve de souplesse à cet égard.

Monsieur Kelly, si vous me le permettez, j'aimerais vous poser quelques questions. Une partie de ma circonscription en Nouvelle-Écosse comprend le parc industriel de Burnside, qui est le plus grand parc industriel du Canada atlantique. La grande majorité des entreprises qui y sont implantées sont des PME.

Au cours des dernières semaines, j'ai bien sûr entendu de plus en plus d'entreprises se plaindre d'être touchées par la guerre tarifaire et commerciale. Je comprends tout à fait votre observation selon laquelle ce sont souvent les grandes entreprises qui font la une de l'actualité. C'est tout à fait logique, certes, mais il y a des milliers d'autres entreprises qui sont également touchées.

Votre remarque concernant le seuil est intéressante. Je me demande si la solution consiste simplement à abaisser ce seuil. Selon vous et selon vos membres, quelle serait la façon plus efficace d'aider financièrement les petites entreprises qui n'ont ni la capacité ni les ressources nécessaires pour se réorienter ou s'adapter aussi facilement qu'une entreprise beaucoup plus grande?

Dan Kelly: Merci beaucoup pour cette question.

Oui, nous avons fait quelques suggestions au gouvernement à cet égard.

En ce qui concerne votre circonscription, la bonne nouvelle est que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'APECA, est le seul organisme de développement régional qui n'impose pas ce seuil de 1 million de dollars aux petites entreprises.

Pour une raison quelconque, on a décidé que, dans le secteur des petites et moyennes entreprises du Canada atlantique, il était approprié de soutenir les petites entreprises, mais qu'à Winnipeg, ma ville natale, il était absolument interdit qu'une petite entreprise dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 million de dollars puisse bénéficier d'une quelconque aide face à l'impact des droits de douane. Je trouve cela ridicule, et j'ai exhorté la ministre Joly à changer cette situation, et ce rapidement.

Au-delà de cela, cependant, le moyen le plus efficace, à notre avis, d'aider les petites entreprises à traverser cette période consiste à atténuer les répercussions des droits de douane sur les plus petites d'entre elles. Nous avons donc proposé que l'Agence du revenu du Canada, l'ARC, soit autorisée à accorder aux petites entreprises un remboursement direct d'une partie des droits de douane américains qu'elles paient ou d'une partie des contre-mesures tarifaires canadiennes qu'elles assument.

Nous avons suggéré qu'une somme de 50 000 dollars américains ou 70 000 dollars canadiens pourrait être directement remboursée. Si une entreprise peut prouver qu'elle a effectivement payé les droits de douane, ou si elle a dû modifier ses prix pour tenir compte de ces droits — par exemple, en accordant un rabais à ses clients américains —, alors elle aurait droit à un remboursement, qui pourrait être financé par les recettes générées par les contre-mesures tarifaires. Je reconnais que cela peut, d'une certaine manière, aller à l'encontre de l'objectif même des droits de douane et des contre-mesures tarifaires. Cela dit, épargner ce fardeau à certaines des plus petites entreprises, tout ce fardeau, me semble être une mesure appropriée.

À titre d'exemple, le problème pour beaucoup de petites entreprises est qu'elles ont fait tout ce qu'elles pouvaient pour se diversifier. Un tiers de nos membres commencent à commercer davantage au sein du Canada, grâce à la réduction des barrières commerciales interprovinciales. C'est une bonne chose. Un tiers de nos membres ont diversifié leurs échanges — qu'il s'agisse de fournisseurs ou de clients — en commerçant avec d'autres pays que les États-Unis. C'est également une bonne chose, et j'espère que ces relations vont perdurer au-delà de la guerre commerciale actuelle, mais il n'est pas réaliste — en fait, je pense que ce serait malavisé — que toutes les entreprises canadiennes évitent de vendre aux États-Unis ou de s'approvisionner auprès de ce pays. C'est pourquoi nous avons proposé une mesure d'aide plus directe.

Braedon Clark: Merci pour votre réponse, monsieur Kelly. Je vous en suis reconnaissant.

Vous avez évoqué la question du temps dans votre déclaration liminaire. Il est évident que la situation est extrêmement instable et changeante. Il est donc risqué de se livrer à des conjectures sur le temps. Avez-vous une idée, d'après vos membres, les petites et moyennes entreprises…? Je crois que vous en avez parlé dans votre déclaration liminaire…

Qu'en pensez-vous? Est-ce que ce sera au bout d'une période de six mois à un an que certaines de ces entreprises…? Si nous parvenons à mettre en place certaines des mesures de soutien que vous avez évoquées, est-ce là, selon vous, le délai qui joue contre nous?

● (1735)

Dan Kelly: Nous avons posé cette question de différentes façons.

Le nombre d'entreprises qui seraient en mesure de résister, disons, pendant trois mois à cette dernière série de droits de douane, entrés en vigueur en août, et le nombre d'entre elles qui pourraient tenir le coup pendant un an… Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration liminaire, environ 30 % de nos membres ont déclaré courir un risque important de faillite si la guerre commerciale se poursuivait dans sa forme actuelle pendant un an sans qu'une aide ne leur soit apportée. Parmi ces 30 %, environ 15 % — des propriétaires de petites entreprises — ont déclaré courir un risque élevé de faillite, et 15 % ont déclaré courir un risque modéré de faillite.

En ce qui concerne les contre-mesures tarifaires, l'un des défis réside dans le fait que… Je comprends qu'il est très difficile, comme M. Tombe l'a expliqué, je crois, de cibler correctement les produits, mais certains biens que nous importons des États-Unis qui figurent sur la liste des produits visés par les contre-mesures tarifaires canadiennes ne sont offerts par aucun fournisseur canadien, ni même, dans certains cas, aucun fournisseur international. Nous sommes censés disposer d'un processus de remise de droits de douane pour remédier à cette situation, mais ce processus est une véritable farce. Je connais des propriétaires de petites entreprises dont les dossiers sont en attente à Ottawa depuis un an, et rien ne donne à penser qu'un fonctionnaire en a même pris connaissance. J'ai l'impression que nous ne disposons que de deux fonctionnaires et d'une boîte de crayons pour gérer notre processus de remise de droits de douane.

Il est honteux qu'après un an et demi de guerre commerciale, nous en soyons là.

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Brunelle-Duceppe.

[*Français*]

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Merci, monsieur le président.

Bonjour à nos témoins.

Monsieur Tombe, je ne veux pas modifier votre déclaration, donc, corrigez-moi si c'est nécessaire. Vous avez avancé récemment dans un balado que le Canada n'a tout simplement pas un poids économique suffisant pour modifier le comportement des États-Unis. Compte tenu de notre dépendance à l'égard du marché américain, quels leviers économiques le Canada possède-t-il réellement pour faire face aux pressions commerciales de Washington sans pénaliser ses propres entreprises?

[*Traduction*]

Trevor Tombe: C'est une excellente question.

Principalement, les droits de douane peuvent entraîner des coûts économiques pour le pays visé si l'on fait baisser le prix auquel les exportateurs vendent leurs produits. Lorsque vous êtes un gros acheteur d'un produit donné, auquel vous appliquez un droit de douane, cela équivaut à faire baisser la demande pour ce produit. Si la demande diminue, les prix ont tendance à baisser eux aussi. C'est ce mécanisme qui, comme on le dit, fait peser l'incidence du droit de douane sur les exportateurs de l'autre pays.

Compte tenu de la taille du Canada par rapport à celle des États-Unis, la variation de la demande induite par un droit de douane canadien, du point de vue d'un producteur américain, est si faible dans la grande majorité des cas que le prix du bien visé ne baissera pas. Cela signifie que l'incidence du droit de douane se fait sentir uniquement sur les acheteurs canadiens, qu'il s'agisse de consommateurs directs ou d'entreprises achetant des intrants, etc.

Que peut faire d'autre le Canada pour faire pression sur les États-Unis afin qu'ils modifient leur comportement? Cela nécessite une expertise qui va au-delà du domaine de l'économie. Les outils économiques dont nous disposons sont extrêmement limités. Cela nous amène donc à nous tourner vers les relations publiques, le marketing, la publicité, le lobbying et les échanges diplomatiques — des sujets sur lesquels je ne m'exprimerai pas —, car les outils économiques à notre disposition pour exercer une pression sur les États-Unis sont extrêmement limités.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Donc, ce que vous nous dites, c'est que c'est beaucoup plus politique qu'économique à ce point-ci. Vous êtes quand même professeur d'économie, si je ne m'abuse. Vous êtes donc conscient de ce que veulent dire les contre-mesures tarifaires canadiennes et les revenus que le gouvernement fédéral obtient avec ces contre-mesures. Nécessairement, lorsqu'on impose des contre-mesures tarifaires, il y a des revenus qui viennent avec.

Normalement, dans un monde rationnel, cet argent est récupéré dans les coffres du gouvernement fédéral. Oublions la relation entre le Canada et les États-Unis. Si c'était deux autres pays complètement différents et qu'il y avait des mesures contre-tarifaires mises en place, cet argent ne devrait-il pas servir à aider les entreprises qui sont touchées par cette guerre commerciale? Ne serait-ce pas là l'idée derrière le fait d'engendrer des revenus?

Vous pouvez répondre par « oui » ou par « non », ou vous pouvez nous en dire davantage, bien entendu.

● (1740)

[*Traduction*]

Trevor Tombe: C'est une excellente question.

La question de l'utilisation des recettes est distincte de celle de savoir s'il convient ou non d'imposer des droits de douane. Si l'objectif est de générer des recettes, il existe des moyens plus efficaces sur le plan économique d'y parvenir. Les droits de douane génèrent certes des recettes, mais à un coût économique élevé par dollar de recettes publiques perçu. Nous pouvons apporter un soutien aux entreprises et aux travailleurs touchés, entre autres, à l'aide d'autres outils financiers. Les droits de douane ne sont pas nécessaires pour financer ce type de soutien.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Je comprends, mais il y a toujours bien des revenus qui sont engendrés par ces contre-mesures tarifaires. Dans un monde normal, ces revenus ne devraient-ils pas être envoyés à certains secteurs? Le gouvernement ne devrait-il pas aider les secteurs économiques qui sont touchés par une guerre tarifaire et ne pas subventionner, par exemple, des industries ou des secteurs économiques qui, eux, ne sont pas touchés par la guerre tarifaire?

Je prends l'exemple du secteur économique du gaz et du pétrole au Canada. Présentement, c'est le secteur le plus subventionné par le gouvernement fédéral avec de l'argent public, alors que c'est un des seuls secteurs qui n'est pas assujetti à des droits de douane présentement.

Je peux prendre l'exemple de la foresterie au Québec et dans le reste du Canada, qui est d'ailleurs le plus grand employeur au Canada comparativement à ce qui se fait dans le milieu énergétique. Ce sont 200 000 emplois au Canada, tandis qu'il s'agit de 192 000 emplois dans le secteur énergétique. Bref, la foresterie va obtenir, je pense, 10 milliards de dollars sur 10 ans dans un plan qui n'est même pas encore dévoilé, alors que, par exemple, le secteur gazier et pétrolier, dans la dernière année, a obtenu 14 milliards de dollars de fonds publics en crédits d'impôt et en subventions.

Là, on peut avoir ses idées en ce qui concerne les changements climatiques, ou pas; ça n'a rien à voir. Ma question se pose strictement sur le côté fiscal. Est-ce qu'on ne devrait pas plutôt aider, avec l'argent des contre-mesures tarifaires, les industries qui sont touchées par la guerre commerciale, plutôt que d'envoyer de l'argent à des industries qui ne le sont pas?

[*Traduction*]

Trevor Tombe: À mon avis, il vaut mieux ne pas considérer certaines recettes publiques comme étant réservées à des fins particulières et spécifiques. Les recettes douanières sont versées au Trésor, au même titre que toutes les autres principales recettes fiscales. Les domaines, les secteurs ou les régions auxquels le gouvernement consacre des fonds, par le biais de divers programmes, ne sont liés à aucune des mesures productrices de recettes.

Nous devrions nous demander si nous dépensons de façon appropriée ou suffisamment dans différents domaines ou, comme vous l'avez laissé entendre, si nous dépensons trop dans d'autres domaines, et en parler directement. Les recettes issues des droits de douane ne sont en aucun cas réservées à un usage particulier.

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Majumdar.

Vous avez cinq minutes.

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Kelly, je vais commencer par vous. Vous avez expliqué à quel point il est profondément insultant que vos membres soient exclus du programme d'aide mis en place par le gouvernement et que la remise des droits de douane soit particulièrement insuffisante. Pouvez-vous me donner une idée de qui sont vos membres exactement et me donner une idée de la taille et du profil de ces entreprises?

Dan Kelly: Merci beaucoup.

La FCEI compte 103 000 petites et moyennes entreprises parmi ses membres. Elles sont de tailles très variées. Leur point commun est d'être des entreprises indépendantes. La majorité de nos membres comptent moins de 50 employés, mais ils sont présents dans de multiples secteurs. Nous comptons notamment une part assez importante d'entreprises dans l'industrie manufacturière et l'agriculture primaire. Notre secteur le plus représenté est celui du commerce de détail.

J'ajouterais toutefois, très brièvement, que l'impact sur le commerce de détail n'est pas négligeable. L'une des mesures tarifaires imposées par les États-Unis a été la suppression de leur règle de minimis, qui permettait auparavant à une entreprise canadienne d'exporter aux États-Unis des marchandises d'une valeur maximale de 800 $ en franchise de droits de douane et de taxes. Ils ont purement et simplement supprimé cette règle, et 30 % de nos membres ont subi les conséquences de cette seule mesure. Les répercussions sont assez généralisées dans tous les secteurs.

Par ailleurs, j'ajouterais qu'environ la moitié de nos membres importent des États-Unis et que 20 % d'entre eux exportent dans ce pays, alors, bien sûr, un très grand nombre d'entreprises sont touchées par les répercussions indirectes de la guerre commerciale avec les États-Unis, à savoir l'incertitude économique qu'elle a engendrée.

● (1745)

Shuvaloy Majumdar: C'est comme si nous n'avions rien appris de la dernière crise internationale en ce qui concerne la manière de soutenir les petites entreprises, qui sont sans doute les plus vulnérables face à ce genre de décisions importantes prises par le gouvernement.

Dan Kelly: J'ai eu plusieurs fois envie de me cogner la tête contre la table. En fait, je dirais que les mesures prises pendant la pandémie de COVID étaient meilleures que les mesures actuelles. Bon nombre des programmes ont tout simplement été très mal conçus.

Je comprends l'objectif de certains programmes d'aide gouvernementaux, qui visent à encourager et à aider les entreprises canadiennes à se tourner vers de nouveaux marchés. Pour bon nombre de nos membres, cela revient à dire: « Bon, vous vendez des biens aux États-Unis » — qui se trouvent à quatre heures de route en camion — « et maintenant, nous voulons que vous vous tailliez un nouveau marché en Italie et que vous y investissiez beaucoup d'argent. Le gouvernement vous aidera en cours de route. » C'est un défi de taille. Une grande partie du travail nécessaire pour diversifier les marchés a déjà été accompli.

Je pense que ce qui nous inquiète aujourd'hui, c'est la rupture des relations de longue date entre les entreprises canadiennes et américaines. J'ai discuté avec un producteur de miel du Manitoba qui m'a confié qu'il vend son miel au même client aux États-Unis depuis 50 ans, et que désormais, son miel coûte 50 % plus cher. Il n'est pas non plus admissible aux programmes d'aide gouvernementaux.

Shuvaloy Majumdar: C'est incroyable.

Professeur Tombe, j'aimerais vous interroger sur un sujet. Comme vous l'avez souligné tout à l'heure, on entend dire que nous sommes en quelque sorte engagés dans une guerre commerciale. On pourrait s'attendre à ce que, si nous étions en état de guerre, le gouvernement fédéral et les libéraux aient mis en place des mesures exceptionnelles pour soutenir notre population et faire ce qui s'impose.

Je vous remercie d'avoir mentionné que ce n'est pas la bonne façon de présenter les choses. Il vaudrait mieux, professeur Tombe, considérer cela comme une politique intérieure américaine à laquelle le Canada réagit. Cela me semble être une analyse plus sérieuse que celle, souvent irresponsable, formulée par bon nombre de personnes dans les médias, au sein de l'appareil gouvernemental et même dans les banquettes ministérielles.

À mon sens, cette politique intérieure menée par les États-Unis fait suite à la politique menée par Pékin, qui a désindustrialisé une grande partie de l'Occident, fourni une main-d'œuvre bon marché, créé davantage de goulets d'étranglement dans le raffinage des minéraux critiques et le secteur des technologies de l'avenir, et conduit au vol de notre propriété intellectuelle et de nos innovations. Il semble que ce soit là un ajustement que le monde occidental dans son ensemble est en train d'opérer.

Dans le peu de temps qu'il me reste, permettez-moi de vous poser une question relative aux décisions de politique intérieure des États-Unis. Pensez-vous que Washington, comme l'a déclaré le premier ministre, cherche à nous briser pour nous dominer, ou pensez-vous plutôt que Washington tente de mettre en place un nouvel ensemble d'accords économiques à l'échelle mondiale?

Trevor Tombe: Ni l'un ni l'autre, je crois.

Il est bien sûr difficile de cerner la motivation sous-jacente à tel ou tel choix du gouvernement fédéral américain, car les explications avancées concernant les droits de douane sont nombreuses et contradictoires. Certains de ces choix, selon le gazouillis que l'on regarde, visent à punir certains pays pour avoir pris une décision ou mis en œuvre une politique qui déplairait au président. D'autres visent à augmenter les recettes, car les États-Unis mènent une politique financière extrêmement irresponsable, ou encore à redynamiser le secteur manufacturier américain, notamment en réponse au choc chinois.

Il existe de nombreuses explications contradictoires concernant les droits de douane. Je ne considère pas qu'ils visent spécifiquement le Canada, car les données ne le montrent clairement pas. Les droits de douane sont augmentés pour tous les pays du monde et pour les biens qu'ils vendent aux États-Unis. Le Canada ne se distingue pas par des droits de douane particulièrement élevés.

Les États-Unis s'orientent de moins en moins vers le commerce en général. Ils souhaitent réduire leurs échanges commerciaux. Je pense que c'est une tendance qui transcende même les lignes de parti. Cela aura des répercussions négatives sur leur économie et, par conséquent, sur celles d'autres pays, comme le Canada, qui entretiennent beaucoup d'échanges commerciaux avec eux. Nous ne sommes pas les seuls à être visés.

● (1750)

Le président: Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour de M. Abdelhaq Sari.

Vous disposez de cinq minutes.

[*Français*]

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Ici, personne ne prétend que les droits de douane sont gratuits, bien évidemment. La vraie question qu'il faut se poser porte sur le prix de l'inaction, qu'on appelle le coût de renonciation, le coût de ne rien faire. C'est vraiment très important. Avec nous, nous avons quand même deux professeurs de renommée.

Monsieur Kelly, comme vous le savez, mon temps de parole est très limité, alors je vous demanderais de me donner des réponses très brèves. Votre fédération a publié le 3 septembre une information selon laquelle une majorité de petites entreprises appuient la décision de quitter la table de négociation et d'imposer des contre-mesures tarifaires. Vos membres sont d'accord sur le principe, n'est-ce pas? Veuillez répondre par oui ou non.

[*Traduction*]

Dan Kelly: Oui. Une majorité de nos membres a approuvé la décision de se retirer des négociations, une majorité qui était d'avis que certaines contre-mesures tarifaires sont justifiées. J'ajouterais simplement que pour certains, si l'impact des droits de douane se traduit par une légère augmentation du prix de leurs grignotines, ils pourraient bien être prêts à tout pour poursuivre la bataille commerciale. En revanche, si leur entreprise est menacée par les représailles tarifaires du Canada, leur réaction pourrait être tout autre. Les points de vue sont partagés.

[*Français*]

Abdelhaq Sari: Nous disons la même chose. Alors, nous sommes d'accord sur la stratégie. Si je comprends bien, le débat porte sur l'exécution elle-même.

[*Traduction*]

Dan Kelly: Je pense que les Canadiens ont déterminé, tout comme le gouvernement, que les contre-mesures tarifaires sont importantes et qu'elles font partie des mesures à utiliser. Le deuxième point que j'ai soulevé, c'est que, si nous devons recourir à des contre-mesures tarifaires, et si nous voulons vraiment soutenir les entreprises jusqu'à la fin de la guerre commerciale, nous devons nous assurer que les programmes et les politiques que nous mettons en place sont réellement conçus pour les aider. Ce que je critique le plus, c'est le fait d'empêcher des petites entreprises d'accéder à ces programmes.

[*Français*]

Abdelhaq Sari: Vous avez tout à fait raison. Pour ce qui est des ajustements dont vous parlez, nous sommes tout à fait d'accord. Nous sommes en train de mettre en place une stratégie relativement à l'exécution et il y a toujours des ajustements à faire. S'il y a des ajustements à faire en cours de route, nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut vraiment les mettre en place et les apporter au ministère concerné.

[*Traduction*]

Dan Kelly: En effet, et nous exerçons des pressions en ce sens depuis des mois. Malheureusement, un an et demi après le début de la guerre commerciale, ces changements n'ont toujours pas été apportés.

[*Français*]

Abdelhaq Sari: Monsieur Tombe, le coût brut ou le coût net, ça, c'est vraiment important pour moi. Vous avez parlé d'un montant de 4 milliards de dollars. Est-ce qu'il tient compte des remises sur les intrants des fabricants agricoles également, jusqu'en 2027? Vous avez parlé aussi des 7,5 milliards de dollars qui vont être donnés comme soutien. Est-ce que vous prenez en considération ces montants, oui ou non?

[*Traduction*]

Trevor Tombe: En partie. Nous tenons compte des coûts pour les entreprises qui sont transmis aux consommateurs canadiens, et ils ne leur sont pas tous refilés. Les 4 milliards de dollars représentent les coûts pour les consommateurs et les entreprises qui peuvent être transmis, mais il y en a d'autres que ceux-là.

[*Français*]

Abdelhaq Sari: C'est excellent.

Vous pouvez me corriger, professeur, mais, si je comprends bien, on parle ici d'un coût brut. Les Canadiens ont entendu parler de 4 milliards de dollars dans le balado et dans d'autres médias, mais ce n'est pas la facture réelle à payer, si j'ai bien compris.

[*Traduction*]

Trevor Tombe: C'est exact. Il est encore trop tôt pour vous donner un chiffre plus précis sur l'ensemble des frais, qui comprennent non seulement les coûts pour les consommateurs, mais aussi ceux pour les entreprises qui ne sont pas transmis aux consommateurs canadiens. Les coûts dépassent les 4 milliards de dollars.

Dan Kelly: J'ajouterais qu'environ le tiers de nos membres seulement parviennent à transférer entièrement les coûts des droits de douane à leurs consommateurs. Environ 40 % de nos membres n'ont pas été en mesure de refiler une grande partie de ces frais et doivent les absorber actuellement. La question importante est de savoir pendant combien de temps ils pourront supporter la situation.

[*Français*]

Abdelhaq Sari: Merci.

J'ai une question pour vous deux. Est-ce que vous pouvez nous nommer un seul pays qui a obtenu de meilleures conditions de négociation de l'administration américaine en renonçant à riposter?

[*Traduction*]

Dan Kelly: Je ne dis pas qu'il y a une solution miracle pour régler ce problème. À plusieurs reprises, j'ai dit à la blague dans les médias que même le pape perdrait patience face au gouvernement des États-Unis actuellement. Je pense même que c'est ce qui est arrivé.

Il est extrêmement difficile de trouver la bonne solution. Pour l'instant, nous avons choisi l'approche des contre-mesures tarifaires. Si nous voulons opter pour cette solution, alors nous devons nous assurer que les entreprises qui en ressentent directement les importantes répercussions reçoivent de l'aide jusqu'à ce que cette politique change.

● (1755)

Abdelhaq Sari: Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup. Vous avez terminé juste à temps.

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez deux minutes et demie.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Monsieur Kelly, vous avez quand même une section québécoise, je crois, dans votre organisation.

Dan Kelly: Oui.

Alexis Brunelle-Duceppe: Présentement, tout le monde est touché sur le territoire du Canada, mais le Québec et l'Ontario, spécifiquement, souffrent particulièrement de la guerre tarifaire actuelle. La plus grosse exportation au Québec, c'est l'aluminium. Après, on a l'aérospatiale, et vient ensuite la foresterie. Êtes-vous d'accord avec certaines personnes qui disent que les revenus qu'ont générés les contre-mesures tarifaires mises en place par le gouvernement devraient être dirigés vers les entreprises mises à mal présentement par la guerre tarifaire?

Il y a une autre école de pensée, on l'a entendu tantôt. Pensez-vous que cet argent généré devrait s'en aller tout simplement dans le Trésor public et ne pas être nécessairement dirigé vers les entreprises qui souffrent des contre-mesures tarifaires?

[*Traduction*]

Dan Kelly: C'est précisément la question que nous avons posée à nos membres, et 90 % des petites entreprises estiment que les revenus générés par les contre-mesures tarifaires devraient servir à aider les entreprises touchées par la guerre commerciale. J'ajouterai ceci. En ce qui concerne les entreprises qui sont touchées à la fois directement et indirectement — car je dirais que presque toutes les entreprises canadiennes en subissent les effets dans une certaine mesure, ne serait-ce qu'en raison de l'incertitude économique que la situation a créée —, les deux principales suggestions de nos membres quant aux façons dont les gouvernements pourraient utiliser les revenus des contre-mesures tarifaires sont les suivantes. Premièrement, on pourrait s'en servir pour financer un remboursement direct des droits de douane en général pour les plus petites entreprises. Il s'agit de l'exemption canadienne de 50 000 $ ou 70 000 $ que nous avons proposée. Deuxièmement, nous avons suggéré que cet argent serve à accorder une réduction d'impôt générale à toutes les petites entreprises, en particulier celles qui subissent certaines répercussions indirectes. Il pourrait s'agir d'une réduction du taux d'imposition des sociétés pour les petites entreprises. Nous avons suggéré de le faire passer de 9 à 6 %.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: À ce moment-là, comment est-ce que vous expliquez que le secteur économique qui fait présentement des profits records et n'est pas assujetti aux droits de douane est celui qui reçoit le plus d'argent, que ce soit sous forme de crédits d'impôt ou de subventions, directes ou indirectes, de la part du gouvernement fédéral? Disons-le, car c'est public et c'est factuel: c'est le secteur gazier et pétrolier. Comment explique-t-on ça, présentement, alors que c'est un secteur qui ne subit aucun droit de douane de la part des Américains et qui, par le fait même, appartient aux Américains à 60 %, vend le produit aux Américains à 90 %, ne subit aucun droit de douane et fait des profits records, comme on n'en a jamais fait? Est-ce que, devant vos membres, vous vous demandez comment il est possible que le gouvernement agisse de la sorte?

[*Traduction*]

Dan Kelly: Nous avons encouragé le gouvernement à veiller à ce que les petites entreprises soient prises en considération dans la stratégie d'allègement tarifaire. Je ne pense pas que ce soit le cas en ce moment, sauf peut-être au Canada atlantique.

Au Québec, le programme fédéral est tout aussi mauvais. Pour ce qui est des programmes à l'échelle provinciale, je dirais que, selon bon nombre de commentaires de la part de nos membres, les programmes provinciaux d'allègement tarifaire du Québec soutiennent beaucoup mieux les entreprises de toutes tailles que les programmes fédéraux.

Le président: Monsieur Duncan, vous avez cinq minutes.

Eric Duncan (Stormont—Dundas—Glengarry, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être des nôtres aujourd'hui. Nous avons déjà appris beaucoup de choses.

Monsieur Kelly, j'aimerais revenir sur ce que vous avez dit tout à l'heure lorsque vous avez remis en question l'efficacité de certaines contre-mesures tarifaires ou le raisonnement qui sous-tend le choix de ces mesures.

Ma famille travaillait dans le secteur du camionnage. Mon père est maintenant un heureux retraité, mais je dois également mentionner qu'il a longtemps été membre de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Dans l'industrie des transports, on a imposé, par exemple, des contre-mesures tarifaires sur l'équipement de transport de voitures fabriqué aux États-Unis et sur d'autres types de remorques provenant des États-Unis. Le problème, c'est qu'il n'y a pas d'équipement fabriqué au Canada pour remplacer l'équipement acheté aux États-Unis, et lorsqu'il existe des produits de remplacement, leur disponibilité est très limitée, et on ne peut pas accroître suffisamment l'offre pour remplacer très rapidement ou en temps voulu l'équipement fabriqué aux États-Unis.

Ma question est la suivante. Êtes-vous d'accord avec moi pour dire que cette mesure ne fait qu'augmenter les coûts dans l'industrie du camionnage et l'industrie du transport? Lorsque les prix du diésel sont aussi élevés et qu'il y a de l'incertitude économique, l'imposition de droits de douane pour l'équipement de camionnage à longue distance et même pour l'équipement de transport sur courte distance fait partie des exemples flagrants de l'inefficacité des contre-mesures tarifaires, car elles ne font qu'augmenter les coûts pour les Canadiens.

● (1800)

Dan Kelly: Je suppose que je vais répondre en soulevant quelques points.

Premièrement, je compatis avec le gouvernement, car la situation est très difficile. Je pense que M. Tombe a exprimé la même opinion. Il est très difficile de mettre en place des contre-mesures tarifaires efficaces, et nous comprenons que le gouvernement peut commettre quelques erreurs, surtout lorsqu'il faut agir rapidement.

Cependant, je pense que le gouvernement a fait preuve de négligence en ne réglant pas les problèmes soulevés par l'industrie dans les cas où il n'y a pas de solutions de rechange. Pour que les contre-mesures tarifaires soient efficaces, il faudrait peut-être se concentrer sur les domaines où il existe un grand nombre d'options à l'échelle nationale ou, du moins, d'autres options à l'étranger pour remplacer, à un coût similaire, certaines marchandises qui, en d'autres circonstances, seraient importées des États-Unis.

Notre processus de remise pour les droits de douane ne fonctionne pas. On ne devrait pas avoir à attendre un an et demi pour que quelqu'un se penche sur le dossier afin de déterminer si l'équipement de camionnage en question devrait être exclu des contre-mesures tarifaires. Si nous sommes vraiment en guerre commerciale, il devrait y avoir une équipe capable de cerner, en utilisant l'intelligence artificielle, les produits pour lesquels il n'y a pas beaucoup de produits de rechange fabriqués au Canada. Ensuite, on devrait éliminer immédiatement les droits de douane sur ces marchandises si nous voulons continuer d'employer cette stratégie. Il faut prendre ce genre de mesure. Nous avons suggéré de créer au sein du ministère des Finances une équipe responsable des petites entreprises pouvant accorder une exemption pour certains de ces produits lorsqu'il y a des arguments convaincants en ce sens.

Eric Duncan: Il est certain qu'il y aurait lieu d'améliorer les délais d'intervention, et espérons que le gouvernement envisagera d'apporter ce genre de correction pour aider les petites entreprises qui se situent sous ce seuil de 1 million de dollars. Comme vous l'avez mentionné, vous comptez des milliers de membres, et j'en ai parlé à bon nombre de ceux qui sont dans ma collectivité de l'Est de l'Ontario, alors je vous remercie de vos observations à ce sujet.

Il y a un autre élément qui, à mon avis, est relié à cette question, c'est-à-dire l'évaluation par le directeur parlementaire du budget de l'incidence économique des récentes mesures commerciales entre le Canada et les États-Unis. Selon les estimations du Bureau du directeur parlementaire du budget, les mesures commerciales mises en place depuis le début de 2025 réduiront le niveau du PIB réel du Canada de 1,4 % sur cinq ans, et si les droits de douane sont maintenus de façon permanente, on pourrait perdre jusqu'à 185 000 emplois.

Le document fournit des chiffres importants. Dans un tableau, il y a des chiffres que je trouve fort inquiétants sur la baisse des investissements des entreprises liée aux répercussions économiques des mesures commerciales. Le recul est de 3,4 % pour la première année, puis de 4,9 %, de 2,3 %, de 2,2 % et de 2 % pour les années suivantes. Voudriez-vous parler des conséquences de cette guerre commerciale qui se poursuit, sans accord ni garanties, en ce qui concerne les investissements des entreprises?

Il y a ces chiffres, mais vous pourriez peut-être parler des effets sur le plan humain et donner une idée de l'ampleur des conséquences pour vos membres. Tout est paralysé actuellement. Les gens n'investissent plus. Les entreprises ne prennent pas d'expansion. Elles ne connaissent aucune croissance. Elles n'achètent pas de nouvel équipement, simplement par crainte de tout ce qui se passe actuellement.

Dan Kelly: Vous avez tout à fait raison, et la situation actuelle n'a fait qu'aggraver considérablement des circonstances déjà défavorables au Canada. Le niveau d'incertitude économique que nous avons connu a eu un effet paralysant.

La situation était déjà difficile depuis la pandémie. Tout le monde devrait se réjouir pour toutes les petites entreprises qui ont réussi à tenir bon aussi longtemps après toutes les difficultés qu'elles ont subies, mais il y a des signes importants de ce que nous appelons une pénurie d'entrepreneuriat qui prend de l'ampleur au Canada. Nous avons connu plusieurs trimestres de contraction dans le milieu des petites entreprises canadiennes, avec plus de fermetures que de créations. Même en période de récession, il y a généralement plus d'entreprises qui démarrent que d'entreprises qui disparaissent, mais ce n'est pas le cas depuis bien des mois.

Nous sommes vraiment inquiets à ce sujet, et comme je l'ai indiqué dans mon témoignage, la situation pourrait s'aggraver considérablement si les problèmes persistaient. Je suis vivement inquiet de ce qui arrivera avec la disparition de certains piliers très importants de la communauté des petites entreprises canadiennes, et la nouvelle série de droits de douane imposés par les États-Unis et de contre-mesures tarifaires du Canada qui sont entrés en vigueur en août touche en grande partie des membres de mon organisation, y compris des petites et moyennes entreprises.

Le président: Merci.

Je vais maintenant donner la parole à M. Oliphant. Vous avez cinq minutes.

L'hon. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président, et je remercie les deux témoins. Les conseils et les observations dont vous nous faites part tous les deux sont très utiles.

Je remercie la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante du soutien qu'elle offre à ses membres et de ses échanges constants avec le gouvernement. C'est vraiment utile. Vous me manquez maintenant que vous n'êtes plus dans ma circonscription depuis le redécoupage électoral.

Dan Kelly: C'est exact.

L'hon. Robert Oliphant: Vous êtes à 17 pieds des limites de ma circonscription, mais vous me tenez quand même à cœur. Je me soucie des membres de votre organisation, et je leur parle régulièrement.

Nous sommes désavantagés ici, car nous ne sommes ni au comité des finances, ni au comité de l'industrie, ni au comité du commerce, alors je pense que nous allons prendre en note une grande partie de ce que vous avez proposé aujourd'hui et en faire part à ceux qui s'occupent de ces dossiers, car ils sont davantage en mesure d'y apporter une contribution directe. Cependant, tout ce que vous avez dit tous les deux est très utile.

J'aimerais poser une question qui porte un peu plus sur les affaires étrangères, et vous pourrez y répondre tous les deux.

Selon vous, s'agit-il d'un changement structurel profond à long terme dans l'économie nord-américaine — un changement qui obligera les grandes, moyennes et petites entreprises à s'adapter considérablement —, ou s'agit-il d'un problème à court terme qui ne vient que d'une seule administration et auquel nous pouvons apporter quelques solutions temporaires pour ensuite tourner la page et peut-être retrouver à tout le moins une nouvelle situation normale? Comment percevez-vous cette situation tous les deux? L'un pourrait peut-être me donner le point de vue d'un universitaire, et l'autre, un point de vue pragmatique.

● (1805)

Trevor Tombe: Je vais peut-être tenter une réponse.

La situation dépend en grande partie de ce qui se passe sur le plan juridique aux États-Unis et de la possibilité de modifier certaines lois pour limiter le pouvoir discrétionnaire unilatéral qui permet actuellement au président d'augmenter les droits de douane. Ce genre de changement pourrait apporter un certain degré de prévisibilité et de certitude, mais, même avec un changement d'administration aux États-Unis, ce ne serait pas une garantie, car, un nouveau président pourrait à tout moment décider unilatéralement de modifier à nouveau les conditions du commerce international entre les États-Unis et d'autres pays. Je pense que l'incertitude subsistera pendant de nombreuses décennies à venir, et il y aura donc des répercussions durables.

Deuxièmement — et c'est peut-être le point le plus important pour le Canada —, il y a les mesures stratégiques qui ont été prises en réponse à la situation, notamment pour renforcer les capacités des infrastructures et des réseaux de transport, en particulier celles des ports. Grâce à ce changement, les moyens matériels dont nous disposons pour échanger avec des pays en dehors de l'Amérique du Nord seront renforcés, et cette croissance fera en sorte qu'il sera moins coûteux et plus facile de commercer avec d'autres pays. Le simple fait de changer les infrastructures physiques dont dispose le Canada aura également des répercussions durables, même si ce changement prendra du temps à se concrétiser.

Dan Kelly: De mon côté, je ne pense pas pouvoir prédire l'avenir mieux que les autres. Ce que je peux dire, c'est que la situation a entraîné une prise de conscience au Canada. Elle a amené les entreprises canadiennes et le gouvernement du Canada — ainsi que les gouvernements provinciaux — à se concentrer sur les occasions que les entreprises canadiennes peuvent saisir dans le monde entier.

Il y a eu beaucoup de progrès en ce sens. Même si je viens de faire valoir que certaines entreprises ne sont tout simplement pas en mesure de s'adapter de façon considérable actuellement, il y a eu beaucoup d'efforts, et je crois que nous devrions nous en réjouir. J'espère qu'il y aura un retour à une nouvelle normalité. Je ne suis pas de ceux qui prédisent que le problème disparaîtra aux États-Unis. Peu importe l'administration en place, certains droits de douane pourraient demeurer longtemps en place, et nous devrons nous y habituer et nous adapter.

Cependant, nous avons plus de possibilités à l'échelle internationale. Nous avons enfin fait des progrès à l'échelle interprovinciale. Je fais ce travail depuis 32 ans, et j'ai constaté plus de progrès en matière de commerce interprovincial qu'à tout autre moment dans ma carrière. C'est tout à notre avantage.

J'espère que, si nous pouvons améliorer notre situation et conclure un accord avec les États-Unis... Je m'attends à ce que la prochaine administration offre à tout le moins un peu plus de stabilité que ce que nous avons vu ces derniers temps, et ce serait bien accueilli. Si cette situation nous amène par la suite à tirer davantage parti du commerce interprovincial et d'autres relations à l'échelle internationale, le Canada pourrait trouver une façon d'en sortir plus fort.

L'hon. Robert Oliphant: Merci.

Je dirais simplement que, selon moi, les deux réponses sont vraies. La réalité, c'est que nous sommes confrontés à une urgence et à une situation où nous devons protéger nos entreprises et bâtir toutes les infrastructures commerciales nécessaires pour tirer notre épingle du jeu dans cette nouvelle ère.

Je vous remercie tous les deux. Nous sommes impatients de poursuivre le partenariat.

Le président: Je suis d'accord. Je remercie les deux témoins d'avoir fait part de leurs témoignages aujourd'hui.

Chers collègues, notre prochaine réunion aura lieu le lundi 26 octobre.

Plaît-il au Comité de lever la séance?

Des députés: D'accord.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca